

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 13 décembre 2021

portant abrogation de sept décisions portant délégation de signature en matière budgétaire et comptable dans les directions interrégionales métropolitaines de la sécurité de l'aviation civile

NOR : TREA2126602S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 8 octobre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord ;

Vu la décision du 2 novembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest ;

Vu la décision du 3 novembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est ;

Vu la décision du 23 novembre 2021 portant organisation de la direction de l'aviation civile Sud-Est ;

Vu la décision du 25 novembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest ;

Vu la décision du 7 décembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est ;

Vu la décision du 7 décembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud,

Décide :

Article 1^{er}

La décision du 6 octobre 2021 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est) est abrogée le 1^{er} janvier 2022.

Article 2

La décision du 7 avril 2021 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est) est abrogée le 1^{er} janvier 2022.

Article 3

La décision du 28 avril 2021 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud) est abrogée le 1^{er} janvier 2022.

Article 4

La décision du 2 novembre 2021 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest) est abrogée le 1^{er} janvier 2022.

Article 5

La décision du 1^{er} octobre 2019 modifiée portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est) est abrogée le 1^{er} janvier 2022.

Article 6

La décision du 18 mars 2021 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord) est abrogée le 1^{er} janvier 2022.

Article 7

La décision du 9 mars 2021 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest) est abrogée le 1^{er} janvier 2022.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 13 décembre 2021.

P. CIPRIANI